



**- CONSEIL D'ADMINISTRATION -**  
**Compte rendu de la réunion**  
**du 11 juillet 2016**

**Sont présents** : Sonia BARTHELEMY, Yannique BURGLAN, Franck DAVID, Jacques DAVID, Frantz de la BURGADE, Emmanuel di COSTANZO, Pascale FALANGA, Caroline JEAN, Dominique LEGOY, Xavier NOEL, Pierre PETIT, Julie RIVERA, Fabien RIVERA, Christine RIVIERE.

**Sont excusés** : Marianne DELPRAT, Jacques DULCY, Nançy GUYON, Steve LATRUFFE, Christine LESCOT, Jean-Paul MASSENET, Stéphane MEYSON, Françoise MOYA, Jean-Claude SAVOURNIN, Dominique SPILMANN, Sandrine TOUSSAINT.

**Absents** : Sabine BARBIER, Aurélie BEGHIN, Olivier CHAPUIS, Michel DURAND, Cristina LE GALL, Marie-Jeanne JOUBERT, Philippe LOITIERE, Gérard NICOLAS.

Il est 20H00, Franck DAVID ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

Les points de l'ordre du jour peuvent être abordés.

### **1. Aide aux organisateurs**

Le CRE a accepté les demandes d'aide aux organisateurs et validé les budgets pour les commissions qui le demandaient.

Soit les commissions donnent directement leurs critères de répartition à Caroline JEAN, soit Caroline fait deux propositions (en général en fonction du nombre de partants ou de concours avec des limites spécifiques à chaque discipline) aux Présidents des commissions concernés qui lui donnent leur choix pour paiement aux organisateurs.

Bien entendu pour en bénéficier, les concours doivent avoir été réalisés (calendrier fédéral faisant foi).

Xavier NOEL souhaiterait que le CA soit davantage informé de ces modes de répartition afin d'éviter toute possibilité de dérapage. Dominique LEGOY partage l'avis de Xavier.

Cette aide concerne les compétitions de l'exercice (1<sup>er</sup> sept – 31 août), elle est versée en fin d'exercice afin de s'assurer que les concours ont bien eu lieu.

Les modalités de répartition des aides aux organisateurs devront désormais être validées en CA au moment du vote des budgets avec bien entendu une possibilité d'ajustement en cours d'année.

### **2. Aide aux clubs**

La livraison des 1 950 barres commandées par les clubs est faite dans les 4 lieux de stockage (CHAM, Ac manosquins, La gourmette et Cavaliers du rousine). Ce nombre est limité par la capacité de chargement du camion. Les clubs devront retirer leurs barres avant le 07/08/2016 sous peine de laisser le matériel gracieusement au CRE.

Beaucoup de clubs ayant pourtant répondu dans les temps se sont retrouvés sur liste d'attente.

Le CA décide donc à titre exceptionnel de faire une commande de barres uniquement pour les clubs sur liste d'attente (cad ceux ayant déjà envoyé leur bon de commande et règlement). La commande est faite, la livraison devrait se faire courant septembre.

L'opération 2016 aura permis de fournir 2 840 barres à 89 clubs pour un coût au CRE de 19 300€.

Le CA remercie vivement les clubs stockant les barres.

### 3. Commissions

- CSO : le travail pour l'organisation des *Masters Paca Jump 2017* a débuté. Les organisateurs vont pouvoir enregistrer leurs demandes de dates sur le calendrier informatique du CRE Côte d'Azur. Des identifiants et mot de passe vont leur être fournis.
  
- Endurance : Jacques DAVID énonce les modalités de répartition de l'aide aux organisateurs 2016. La commission souhaite faire une répartition en fonction du nombre de partants et du niveau des épreuves, dans la limite de 3 concours par organisateur. Les concours enregistrés en DUC tardives ne pourront prétendre à cette aide.  
Le CA valide cette répartition.
  
- Equitation de travail : Pascale FALANGA était présente à une manifestation regroupant plusieurs associations AFL et WAVE notamment et organisant des compétitions FFE et non fédérales.  
Pascale a remarqué que les reprises et les concurrents étaient les mêmes dans les épreuves FFE et non fédérales. Elle regrette cette situation, d'autant que cette scission va à l'encontre du développement de la discipline.  
Christine RIVIERE qui juge certaines de ces épreuves confirme.  
Elles sont toutes les deux d'accord pour dire que cette situation regrettable est un problème de personnes. Christine a été sollicitée pour intervenir en tant que médiatrice, si la commission Equitation de travail l'accepte, elle veut bien intervenir en ce sens en lien avec Pascale.
  
- Formation : Philippe MOLES, responsable de l'unique structure équestre française ayant obtenu la Norme ISO, propose des formations à destination des dirigeants de structures. Cette formation : « 10 actions qualité pour ma structure équestre » est recommandée par la FFE.  
Franck souhaiterait qu'elle soit faite en Provence et demande son avis au CA qui valide cette proposition pour 2016-2017.  
Pascale FALANGA est chargée de s'occuper d'un éventuel financement avec le VIVEA pendant que Caroline est chargée de l'organisation.
  
- Hunter : Franck propose Wilfrid PRUDHOMME comme référent de Provence, rattaché à la commission Hunter du CRE Côte d'Azur dirigée par Pierre BREU.  
Proposition entérinée par le CA.

- Western : Xavier NOEL a été contacté par un de ses anciens élèves pour organiser des formations Western chez lui. Emmanuel di COSTANZO explique que la commission en a parlé et demande notamment à la commission Formation un budget pour 2017 afin d'organiser des formations (Vitesse et trail) enseignants (ouvertes aux élèves BP). Emmanuel aimerait pouvoir bénéficier des journées Expert fédéral. Caroline précise que le nombre de ces journées est très limité et soumis à conditions. Un point sera fait à ce sujet ultérieurement. Emmanuel explique qu'il était effectivement question en commissions de demander à Xavier d'accueillir ces formations.

Franck DAVID rappelle que les demandes de formations ou toutes autres actions sous l'égide du CRE, doivent passer par les Présidents des commissions concernées avant d'être présentées au CA.

- Repas formation officiels de compétition : Xavier NOEL explique que les Officiels de compétition ont un rôle primordial dans l'organisation des compétitions. Ces personnes, pour la grande majorité, bénévoles subissent des frais notamment de déplacement pour assister aux formations imposées par la FFE. Xavier pense qu'il serait souhaitable que le CRE prenne en charge les frais de repas lors de ces formations.

Le CA est très conscient de l'importance du travail des Officiels de compétition, c'est pourquoi des objets vestimentaires sont mis à leur disposition et que le CRE n'hésite pas à les soutenir et défendre en cas de conflits avec des cavaliers.

La proposition de Xavier est donc acceptée pour une enveloppe globale (toutes commissions confondues) de 10 000€. La mise à jour des budgets des commissions pour ce point sera faite par Caroline.

Les frais de repas sont limités à 20€ par personne pour les Officiels d'un niveau minimum Club. Le CRE ne prendra pas en charge les frais de repas des personnes assistant aux formations d'Officiels de compétition mais n'ayant pas le statut concerné par cette dernière. (Ex : un cavalier assistant à une formation de juge de Dressage mais n'étant pas lui-même juge de Dressage alors qu'il est juge de CSO, devra régler son repas).

Bien entendu ces frais seront indemnisés sur justificatifs.

#### 4. Réforme territoriale – Fusion CRE

- Point : Pierre PETIT préfigurateur (nommé lors du dernier CA – cf cpt rendu du 09/05/2016) a assisté à une réunion organisée par la FFE le 21 juin dernier, la prochaine aura lieu courant septembre.  
La FFE va faire des documents sur mesure pour chaque CRE, produire un traité de fusion et faire les statuts des nouveaux CRE.  
Les CRTE continueront à fonctionner comme ils le font aujourd'hui.

Franck incite les commissions à organiser des Championnats Inter Régionaux en lieu et place des Championnats Régionaux.

- Amortissement : Dominique LEGOY souhaiterait que les amortissements soient clôturés et donc anticipés avant la fusion.  
Emmanuel di COSTANZO émet un doute quant à la possibilité de cette pratique d'un point de vue comptable.  
Dominique se charge de contacter l'expert comptable pour avoir les possibilités qui s'offrent à nous. Pierre PETIT contacte la FFE à ce sujet.

#### 5. CTS – Pascale FALANGA

- Réforme BPJEPS : la commission paritaire a validé la réforme qui devrait passer au JO dans 4-5 mois. Une fois passé au JO le texte devrait être adopté vers avril-mai 2017 pour une mise en application en septembre 2017.  
Le nombre d'UC devrait passer de 10 à 4, avec de nouveaux contenus, orientation et options. Les rubans pédagogiques seront à refaire.  
L'habilitation sera accordée pour 5 ans contre 3 actuellement.  
Les élèves ayant commencé leur formation sur 10 UC continueront sur ce principe alors que les nouveaux entrants passeront un examen avec 4 UC.
- STAPS Aubagne : Une option Equitation STAPS a été ouverte à Aubagne. Pascale a été contactée pour améliorer les conditions de formation de cette option.

#### 6. Fonctionnement CRE

- Matériel visioconférence : la fusion des CRE Côte d'Azur et Provence engendrera des réunions de travail avec des personnes de plus en plus éloignées géographiquement. Afin de limiter les frais de déplacements, la fatigue de chacun et le bilan carbone, il est souhaitable de mettre en place la visioconférence et pour cela investir dans du matériel.  
Le CRE Côte d'Azur a fait parvenir à Florence BRIQUET un état du matériel nécessaire. Le CA valide un budget de 1 500€ pour l'équipement.  
Frantz de la BURGADE émet cependant des réserves sur les limites de Skype pour les mises en relation à multiples contacts.
- Championnat de Provence enseignants : le Domaine équestre du Poët souhaite organiser cet événement en septembre 2016 dans les 3 disciplines olympiques.  
Le CA est favorable mais émet des réserves quant à la possibilité d'organiser un tel événement à si courte échéance.  
Le DE du Poët devra choisir une date vierge de concours (CSO, Dressage, CCE) pour ne pas déstabiliser les calendriers décidés en début d'année.

- Rénovation des locaux : Christine RIVIERE tient à faire remarquer l'état de vétusté des locaux aussi bien des bureaux que de la salle de réunion (sols, murs, électricité).  
Une rénovation devra être faite mais le CA décide qu'il serait préférable d'attendre la fusion pour entreprendre des travaux. L'électricité devra en revanche être revue dans l'ensemble des locaux. Franck se charge de contacter un électricien pour les devis.
  
- Entretien des locaux : le contrat avec l'ancienne femme de ménage a été interrompu car les services n'étaient pas satisfaisants.  
Des devis ont été réalisés. Le CA les trouve trop onéreux et souhaiterait accorder un budget d'environ 2 500€ annuel à ce poste.  
Il est envisagé d'avoir recours au principe des « Chèques emploi service ».  
Florence BRIQUET est chargée de se renseigner et de refaire des devis.

Il n'y a pas d'autres questions. Franck DAVID remercie les personnes présentes pour la qualité du travail fourni et clôt la séance.